



POUR QUE 2016 SOIT UNE ANNEE DE CONVERGENCE, DES EXIGENCES ET DES LUTTES

Lors de la crise de 2008, tous les économistes ont salué l'efficacité économique et sociale des services publics et de la protection sociale,

Ils ont été loués lors des attentats qui ont ensanglanté notre pays en 2015.

Alors pourquoi en 2016 continuer à les détruire, les démanteler, les privatiser ?

Pourquoi sont-ils désespérément absents de toute annonce de politique publique sociale, économique, écologique ?

Comment parler d'écologie, de COP 21 ou de lutte contre le chômage, l'insécurité et les inégalités sans politiques publiques d'envergure et la destruction de leurs moyens d'action que constituent les services publics et la Sécurité Sociale ?

Que reste-t-il de notre République lorsqu'on veut constitutionnaliser l'inégalité des citoyens, fouler aux pieds le pacte social en s'en prenant au code du travail et aux statuts des salariés et fonctionnaires, lorsque l'on privilégie la rentabilité des capitaux à un aménagement équilibré du territoire, à l'ensemble des outils de solidarité et de vivre ensemble ?

La Convergence forme le vœu que l'année 2016 soit celle de l'émergence de ces questions dans le débat public et celles d'alternatives crédibles et concrètes aux politiques d'austérité ayant au cœur la démocratie, la fraternité, l'égalité, l'accès aux droits, l'écologie et donc les services publics.

Militants syndicaux, associatifs, politiques, élus, citoyennes et citoyens, nous n'acceptons plus que le seul horizon des politiques menées soit l'orientation de nos richesses, de nos biens communs vers les milieux financiers et les multinationales.

Nous devons en 2016, plus que jamais, faire cet effort commun de convergence et d'initiatives pour nous mobiliser pour la reconquête de nos services publics, leur démocratisation et leur développement.

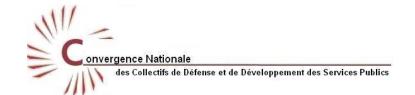
Que partout souffle l'esprit de Guéret et fleurissent luttes, création de collectifs de défense et le développement des services publics avec des assises locales pour les services publics et la sécurité sociale qui sont nos biens, notre patrimoine commun.

Dès à présent commençons à tracer la voie du renouveau avec un manifeste du service public du 21è siècle que nous voulons construire ensemble pour avancer sur le chemin d'une véritable alternative écologique, sociale et démocratique!

Le CA de la Convergence







Soutien à la mobilisation fonction publique du 26 janvier

Convergence apporte son soutien à l'appel à la grève et aux manifestations initié par trois Organisations de la Fonction publique.

Leur mobilisation met en avant la question des salaires, de l'emploi et les réformes tous azimuts qui fragilisent le service public.

Convergence s'oppose à la réforme territoriale, la réforme du collège, la loi de santé dite loi Touraine. Elles sont à l'opposé de l'intérêt général.

Pour Convergence, les services publics, la protection Sociale, doivent être défendus et reconquis, redevenir le cœur de notre modèle social, assurer la satisfaction des besoins, notamment dans la proximité et la prise en compte de la question écologique.

Convergence combat les choix budgétaires pratiqués par les gouvernements successifs qui ne permettent pas de réaliser ces objectifs. Au contraire ces choix interdisent tout progrès social, tout développement des solidarités.

Les victimes en sont :

- les citoyennes et citoyens, usagers des services publics, qui ne peuvent que constater cette dégradation et qui voient la qualité et l'accessibilité des services publics baisser : Désertification rurale, fermetures d'hôpitaux et maternités, de service postal, de gares, d'écoles, ...
- les personnels de la Fonction publique qui œuvrent chaque jour pour tenter d'accomplir leurs missions dont certaines sont attaquées voire supprimées,
- -les biens communs que seuls peuvent préserver des services publics.

Les services publics sont au cœur de la question de l'aménagement du territoire, ils sont créateurs de richesses. Ils sont vecteurs d'égalité, de cohésion sociale, de vivre ensemble et de préservation de l'environnement.

Après le succès de la manifestation de Guéret en juin, la Convergence, ses collectifs locaux et départementaux, travaillent activement à la réalisation du manifeste des services publics du 21 ème siècle dont les assises se tiendront à l'automne 2016.

Le 26 janvier 2016, Convergence soutient et appelle à participer aux mobilisations aux côtés des agents de la Fonction publique.

Ensemble, nous dirons oui à l'augmentation des salaires, des retraites, à la défense et au développement de l'emploi et des services publics.

En route pour le manifeste du service public du 21^{ème} siècle

Des assises locales, départementales, régionales vont contribuer à l'élaborer

L'Assemblée Générale de la Convergence nationale aura lieu à Paris le samedi 12 mars prochain. Elle portera essentiellement sur la mise au point de la feuille de route vers la convocation d'assise nationale en novembre 2016. Le manifeste luimême sera bouclé pour la fin de l'année.

D'ici là les collectifs sont invités à faire connaître leurs initiatives. Les organisations nationales parties prenante de Convergence pourront aider à la réussite des initiatives.

Comment construire le manifeste ? La proposition est de garder la trame du manifeste de 2007 et de travailler les questions nouvelles en prenant appui avec les assises locales.

Ainsi, donc chacun est invité à défricher le terrain en conquérant. Le service public que nous voulons est celui qui assure les transitions, écologique, numérique, celui qui contribue effectivement à une nouvelle répartition des richesses, celui qui assure la mise en œuvre de droits renforcés pour tous, celui de la démocratisation de la gestion de biens qui doivent dans beaucoup de domaines être considérés comme des biens communs et dans bien des cas être intégrés dans le domaine public. Le service public, nous le voulons construit avec les citoyens-usagers en les associant à la gestion.

Nous le concevons aussi au plan planétaire pour répondre aux enjeux de plus en plus nombreux qui se posent à ce niveau, ainsi le climat, la santé, le développement des coopérations d'intérêt mutuel entre les continents, la paix,...

L'urgence d'une nouvelle répartition des richesses

Selon l'ONG Oxfam, le 1% des plus riches possède plus que le reste de la population mondiale

Le patrimoine cumulé des 1% les plus riches du monde a dépassé l'an dernier celui des 99% restants avec un an d'avance sur ses prévisions, a indiqué le 18 janvier l'ONG britannique Oxfam à l'approche du forum économique mondial de Davos (Suisse).

"L'écart entre la frange la plus riche et le reste de la population s'est creusé de façon spectaculaire au cours des douze derniers mois", constate un rapport de l'ONG intitulé "une économie au service des 1%" publié à l'approche du Forum économique mondial (WEF), qui débute le 20 février.

"L'an dernier, Oxfam avait prédit que les 1% posséderaient plus que le reste du monde en 2016. Cette prédiction s'est en fait réalisée dès 2015: un an plus tôt", souligne le rapport.

Illustration du creusement des inégalités ces dernières années, l'ONG a calculé que "62 personnes possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale", alors que "ce chiffre était de 388 il y a cinq ans".

L'ONG appelle les participants au forum de Davos à agir: "nous ne pouvons pas continuer à laisser des centaines de millions de personnes souffrir de la faim, alors que les ressources qui pourraient les aider sont amassées par quelques personnes en haut de l'échelle", affirme Manon Aubry, chargée des questions de justice fiscale et d'inégalités chez Oxfam France, citée dans un communiqué.

Selon l'ONG, "depuis le début du XXIe siècle, la moitié la plus pauvre de l'humanité a bénéficié de moins d'1% de l'augmentation totale des richesses mondiales, alors que les 1% les plus riches se sont partagés la moitié de cette hausse".

Pour faire face à cette croissance des inégalités, Oxfam appelle notamment à mettre un terme à "l'ère des paradis fiscaux", soulignant que 9 entreprises sur 10 figurant "parmi les partenaires stratégiques" du WEF "sont présentes dans au moins un paradis fiscal".

Coordination eau lle de France : une grande avancée pour le droit à l'eau

La justice a tranché : les réductions de débit d'eau pour impayés dans une résidence principale sont tout aussi illégales que les coupures d'eau.

Le 6 janvier 2016, le tribunal d'instance de Limoges a ordonné la réouverture du branchement en eau à un débit normal chez Madame R., sous astreinte de 100 euros par jour de retard. La SAUR est également condamnée à 3600 euros d'amendes, dont 2000€ au titre du préjudice moral.

Cette décision marque une nouvelle victoire de la Fondation France Libertés et de la Coordination Eau Ile-de-France dans le combat pour le droit à l'eau pour tous en France. Après une longue bataille qui nous a mené devant le Conseil constitutionnel pour faire reconnaitre l'illégalité des coupures d'eau (décision du 29 mai 2015, c'est maintenant l'illégalité des réductions de débit qui est affirmée par la justice.

Une action qui continue avec une proposition de loi sur l'eau,

une bataille acharnée se livre autour de la proposition de loi visant à rendre effectif le droit à l'eau potable et à l'assainissement, dont nous sommes à l'origine avec d'autres associations.

Après un long parcours législatif et un premier examen en commission du développement durable, cette loi doit être examinée par l'Assemblée nationale en février. Mais le président du comité national de l'eau a écrit un courrier à la ministre de l'Écologie pour demander le report de cet examen. Cela lui a valu une verte réponse du juriste Bernard Drobenko et un courrier argumenté des députés signataires de la proposition (tous les groupes de gauche, écologistes et centriste). Bien entendu, les associations ont aussi écrit à la Ministre.... Affaire à suivre avec la coordination eau Ile-de-France.

La convergence nationale rail pour une nouvelle bataille du rail



PARIS DERCY - TRIP

Mobilisation à Tours le 1er décembre lors du lancement des Ouibus SNCF

Où nous mènent l'état d'urgence et les dérives policières qui y sont liées ?

Droit Au Logement dénonce l'interpellation à leur domicile des 2 responsables d'**ATTAC** Marseille, tôt ce matin et leur mise en garde à vue :

"Ce vendredi 15 janvier au matin, des policiers sont venus chercher à leurs domiciles Antoine Richard, militant d'**Attac** Marseille, et Matthieu Laurentin, président d'**Attac** Marseille, pour les placer en garde à vue. Ils sont actuellement entendus dans le cadre de l'enquête menée suite aux deux actions de réquisition citoyenne qui ont eu lieu dans des agences BNP Paribas de Marseille en novembre dernier. Ces citoyens avaient répondu à l'appel à réquisitionner 196 chaises avant la COP21, dans les agences des banques les plus implantées dans les paradis fiscaux."

- Exige leur libération immédiate, sans poursuite, ni prélèvement ADN
- Dénonce cette nouvelle tentative d'intimidation du mouvement social, et cette acte répressif visant à bâillonner **ATTAC**, acteur essentiel du mouvement social altermondialiste.

Cette nouvelle bavure répressive traduit après la condamnation inique des militants **CGT** de **Goodyear**, que l'état d'urgence continue à bel et bien s'appliquer, dans les têtes des répresseurs et dans les faits.

Police : une décision de justice très inquiétante

Le verdict d'acquittement rendu par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis au bénéfice d'un policier, accusé d'avoir commis des violences ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner lors d'une arrestation, ne peut être ressenti que comme une injustice. Il s'inscrit dans une logique qui autoriserait la police à tirer dans d'autres conditions que celles d'un danger immédiat.

La Ligue des droits de l'Homme demande au procureur général près la cour d'appel de Paris, dont c'est la responsabilité, de relever appel de cette décision afin que la justice puisse être pleinement rendue.

LE 30 JANVIER,

DANS TOUTE LA FRANCE DES MANIFESTATIONS CONTRE L'ÉTAT D'URGENCE ET LA DÉCHÉANCE

> À PARIS : RENDEZ-VOUS À 14H30 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE



Dans les collectifs locaux

En Indre-et-Loire,

Préparation des assises «services publics du 21è siècle et biens communs » : des services publics pour vivre ensemble

Un collectif d'organisation des assises est mis en place. Une réunion de ce collectif aura lieu le jeudi 25 février à 18h, les organisations auront commencé à réfléchir aux thèmes d'action.

L'objectif est de faire converger nos initiatives et actions pour peser réellement dans le sens de politiques publiques répondant aux enjeux du 21è siècle (des services publics pour les droits de chacun, la démocratie, la transition écologique, numérique,...).

Les points d'entrée sont multiples mais toutes les questions ne pourront pas forcément être traitées localement. Ce qui est proposé est de prendre appui sur les propositions des organisations qui peuvent piloter en associant d'autres organisations, citoyens, collectifs...intéressés.

D'ores et déjà, plusieurs initiatives sont engagées.

Ainsi, un débat public est organisé avec le collectif santé 37 et la ligue des droits de l'homme, le jeudi 3 mars sur le thème de l'industrie du médicament et de la santé. Le débat sera notamment animé par Christophe Chrétien qui participe au comité central d'entreprise de Sanofi-Synthelabo.



Des nouveaux collectifs se créés, comme dans le Val de Marne.